
**Arrêté ministériel portant agrément du Centre
d'Orientation et de Formation (COF), en tant que
partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, le Centre d'Orientation et de Formation (COF), sis rue du parc industriel 6, à 4540 Amay, est agréé en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

Le Centre d'Orientation et de Formation (COF) est agréé pour exercer la mission suivante :

- Aide au lien pour les arrondissements judiciaires de Liège, Namur, Luxembourg et Brabant wallon.

La dérogation aux titres requis concernant Madame CHAMPAGNE est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.